



Séjour à la BFH Attestation financière

Groupe cible: étudiant-e-s réguliers de l'étranger, étudiant-e-s d'échange, stagiaires d'échange (les étudiant-e-s Erasmus/SEMP n'ont pas besoin d'attestation financière).

Vous devez démontrer que vous disposez des ressources financières pour votre formation et formation continue au sein de la Haute école spécialisée bernoise. Une attestation financière correspondant à un montant de CHF 1500 par mois, respectivement de CHF 18'000 par an, permet de remplir cette exigence.

Afin de prouver que vos ressources financières sont suffisantes, l'un des possibilités suivantes sont à votre disposition:

Propre fortune

Une attestation fournie par une banque agréée en Suisse confirmant une fortune suffisante (CHF 18'000 par an). Le/la titulaire du compte doit être l'étudiant-e. Les banques agréées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sont considérées comme des banques agréées (<https://www.finma.ch/fr/finma-public/etablisements-personnes-et-produits-autorises/>).

Financement par une tierce personne résidant en Suisse

- Une garantie de prise en charge financière¹ signée ainsi qu'une attestation de revenus ou de fortune émanant d'une personne solvable résidant en Suisse (si celle-ci est d'origine étrangère, elle doit en outre être en possession d'une autorisation de séjour ou d'établissement valable)
- Attestation bancaire d'une banque agréée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (<https://www.finma.ch/fr/finma-public/etablisements-personnes-et-produits-autorises/>)

Prêt/bourse

Une garantie pour l'octroi d'une bourse ou d'un prêt d'études (dans une monnaie dont le cours de change est stable, par ex. franc suisse, euro, dollar américain, yen) pour la durée du séjour.

¹ www.pom.be>Migrations>Entrée et séjour>Téléchargement et publications